

Instructions d'emballage PK- MT124

L'expéditeur doit assurer la compatibilité avec tous les matériaux d'emballage et observer tous les règlements applicables au transport. Pour le transport aérien des liquides, les contenants doivent respecter les exigences relatives à la pression, à la fermeture secondaire et à la doublure étanche. (**Voir règlement IATA, Section 5 / OACI IT, Section 4**). Toute dérogation à cette procédure d'emballage peut invalider la certification ONU. Veuillez consultez le 49 CFR pour les exigences de conservation des dossiers pour les États-Unis. Si d'autres renseignements sont exigés, veuillez contacter le Centre de Conformité ICC Inc au 1-888-977-4834.

Éléments de l'emballage

Article	Description	Qté
BX-24DU	Caisse	1
MT-FGALCP	Contenant métallique un gallon de modèle F a/bouchon	4

Figure 1



Éléments requis pour l'assemblage fournis séparément

PA-MSST1	Ruban adhésif transparent 3M # 305 48mm ou équivalent
----------	---

Renseignements importants

Chaque colis assemblé ne doit pas excéder une masse brute de	24.6kg/54.2lb
Densité maximale du liquide	1.5
Fermeture du bouchon après contact avec joint $\frac{1}{4}$ tour ou	30 po. lbs

Assemblage:

1. Assembler la caisse en repliant les rabats inférieurs entrecroisés. Lorsqu'assemblé de la bonne façon, les rabats entrecroisés forment quatre compartiments. (Figures 2 et 3).
2. Sceller le joint central avec deux (2) bandes de ruban adhésif transparent 3M #305, 48 mm, ou l'équivalent en dépassant chaque bord par au moins deux (2) pouces.
3. Ne pas remplir les récipients intérieurs à pleine capacité. Laisser suffisamment d'espace libre dans le récipient pour l'expansion du liquide. (49 CFR 173.24(h) ou IATA 5.0.2.8). Bien serrer le bouchon selon les spécifications.
4. Placer un contenant dans chaque compartiment en position verticale. (Figure 3).
5. Replier les deux longs rabats en premier, ensuite les deux rabats plus courts et qui doivent pointer dans la caisse pour séparer tous les contenants. (Figure 4).
6. Sceller le joint central tel que décrit à l'étape 1. (Figure 5).
7. Marquer et étiqueter chaque colis conformément aux règlements appropriés. Au moins un (1) code de normalisation et deux (2) marques «sens de chargement» doivent apparaître sur chaque caisse.

Figure 2.



Figure 3.



Figure 4.



Figure 5.

